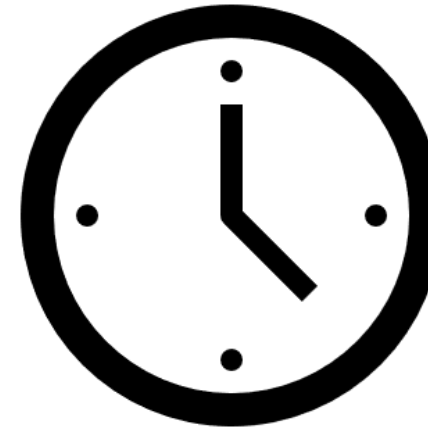


Conseils pour la
recherche de
logement

éstiam

Quand s'y mettre ?

- **Le maître mot : l'anticipation**
- Ne pas attendre Juillet pour se mettre à la recherche d'un logement (90% des appartements seront réservés à cette période)
- Rechercher idéalement à partir de **avril-mai**



1- Logements universitaires



Ce sont des résidences publiques (gérées par l'Etat) **destinées aux étudiants**



Avec des **chambres meublées** allant de 9 à 20m²



Et des **services** pour le quotidien
(gardien, wifi, laverie, salle de sport, soirées...)



Les loyers vont de 200€ à 500€



Et sont éligibles à l'**aide au logement** (voir slide 11)



MAIS les places sont limitées car la **demande est forte**.
Ne vous contentez pas de cette solution !



Votre demande sera étudiée selon des critères sociaux (revenus, éloignement géographique...). Vous serez notifié par email si un logement vous est attribué

1- Logements universitaires

- Vous pouvez faire votre demande de logement universitaire (CROUS) à l'adresse suivante: <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

2- Les résidences étudiantes

- Similaires aux résidences universitaires, mais ici elles appartiennent à des **organismes privés** et non publics.
- Les prix sont **plus élevés** (environ 500€/mois) mais :
 - Le **confort est supérieur** (studios plus grands, mobilier plus qualitatif)
 - Les logements sont **beaucoup plus nombreux**, donc vous avez **plus de chances** de trouver
- Les logements sont éligibles à l'**aide au logement** (voir page 13)

2- Les résidences étudiantes

Liste non exhaustive :

- <https://www.residencesparme.fr/residences/>
- <https://www.suitetudes.com/fr/logement-etudiant/>
- <https://www.nexity-studea.com/locations-etudiantes/>
- <https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/>
- <http://www.alliadehabitat.com/devenir-locataire>
- <https://www.gestetud.fr/fr/>
- <http://www.studilodge.fr/fr>
- <https://www.estudines.com>

3- Les sites de petites annonces (particuliers et agences)

- Ils regroupent des appartements de **tous types**, appartenant à des particuliers ou des professionnels (agences).
 - Avantage des appartements proposés par des particuliers : il n'y a pas de frais. Mais ils sont moins nombreux.
 - Les agences perçoivent des frais ($> 20\text{€}/\text{m}^2$ à Paris) mais ont l'avantage de proposer un grand nombre d'appartements.

3- Les sites de petites annonces (particuliers et agences)

- <https://www.leboncoin.fr/>
 - <http://www.seloger.com/>
 - <http://www.pap.fr/>
 - <https://www.logic-immo.com/>
 - <https://www.paruvendu.fr>
 - <https://www.locservice.fr/>
-
- Astuce : Activer **les alertes** pour être notifié quand une nouvelle annonce est publiée

4- Les colocations

Partager un appartement ou une maison à plusieurs :

- **Avantages :**
 - Louer plus grand
 - Partage des frais
 - Rencontrer des gens, s'intégrer plus facilement
- **Inconvénients :**
 - Il faut savoir s'adapter aux autres
 - Demande plus d'organisation
 - Risque de bruit, de nuisance

4- Les colocations

Exemples de sites pour trouver une colocation :

- <https://www.lacartedescolocs.fr/colocations/fr/ile-de-france/paris>
- <https://www.appartager.com/>
- <https://www.wattamate.com/> (ou via l'app à télécharger)

5- Les agences (facilement trouvables sur Google ou sur les Pages Jaunes)

Liste non exhaustive :

- [Rechercher une agence immobilière en France - Recherche Orpi](#)
- [Agences immobilières Paris 75 - Foncia](#)
- [Agence immobilières Paris 75 Nexity](#)
- [Location maison appartement à PARIS \(75\) | CENTURY 21](#)
- Appelez **régulièrement** pour demander s'ils y a de nouveaux biens
- Communiquez vos besoins (taille, montant du loyer, zone géographique...)
- Laissez vos coordonnées pour qu'ils puissent vous rappeler s'ils ont un bien qui correspond

Aide personnalisée au logement (APL)

- Aide versée pour **vous aider à payer votre loyer**.
 - Attention le logement doit être conventionné. Demandez au loueur s'il l'est !
- Le montant de l'aide est calculé selon **votre situation** (familiale, financière..)
 - Faites votre simulation ici:
<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/>

L'aide MOBILI-JEUNE (pour les alternants)

- Subvention versée pour **alléger votre loyer**.
 - Il faut avoir < 30 ans
 - Être en alternance
- Le montant de l'aide varie entre 10€ et 100€ par mois.
 - Faites votre demande ici:
<https://mobilijeune.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=https%3A%2F%2Fmobilijeune.actionlogement.fr%2F>

Le garant

Pour la plupart des appartements, il vous sera demandé un **garant français**. C'est-à-dire quelqu'un qui s'engage à payer votre loyer si vous ne le faites pas.

Ce peut être un proche, un parent, un ami. La condition est que ses revenus soient supérieurs ou égaux à **3 fois le montant du loyer**.

Le garant

Dans le cas où vous n'avez personne qui peut se porter garant, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- VISALE : solution **gratuite** proposée par le gouvernement (<https://www.campusfrance.org/fr/VISALE-caution-locative-etudiante-gratuite>)
- Solutions **payantes**
 - <https://www.studentcoverfrance.com/fr/pack-logement>
 - <https://garantme.fr/fr>
 - <https://www.youse.fr/>
 - <https://www.cautioneo.com/>

Constituer un bon dossier (qui doit toujours être prêt à l'envoi)

Pour vous :

- Photocopie de votre carte d'identité
- Photocopie de votre carte étudiante ou une attestation d'inscription
- Votre titre de séjour (VLS-TS, carte de séjour) si vous êtes venus en France avec un visa
- Une attestation écrite de votre garant

Pour votre garant (si c'est un personne physique) :

- Photocopie de votre carte d'identité
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, de téléphone, de gaz...)
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- 3 derniers bulletins de salaire

Via Humanis

- Si vous êtes **alternant** et que vous devez **changer de ville**, Via Humanis peut vous **aider** à trouver un logement **gratuitement** :
- Critères :
- Renseigner le formulaire sur le site <https://www.via-humanis.fr/fr-fr/>
- ET
- Être recruté dans une entreprise privée de plus de 10 salariés



Via Humanis

- Le déroulement :
- Par téléphone, vous précisez vos **critères**.
- Proposition de 3 logements minimum avec des **tarifs négociés**.
- Organisation d'une **journée de visites** avec les équipes Via Humanis.
- Accompagnement sur le montage du dossier et des aides financières.
- <http://www.via-humanis.fr/actu/loffre-alternants>



Les hébergements de courte durée

En cas d'urgence
ou pour un
dépannage, voici
3 solutions pour
du court terme :

Couchsurfing :
Des particuliers
prêtent
gratuitement un
lit pour une nuit
ou plus

www.couchsurfing.com

**Auberges de
jeunesse:**

Mode d'hébergement
accessible à tous

www.aubergesdejeunesse.com

www.booking.com

www.fuaj.com

**Chambre chez
l'habitant :**

Convivial mais devient vite
onéreux

www.airbnb.fr

www.chambres-hotes.fr

www.cohebergement.com

Les autres moyens qui existent

Résidences sociales :

Solution transitoire en cas de difficultés

www.adoma.fr

Résidences Habitat Jeunes :

Accueillent les jeunes travailleurs, apprentis à des prix accessibles

<http://www.logement-jeunes.unhaj.org>

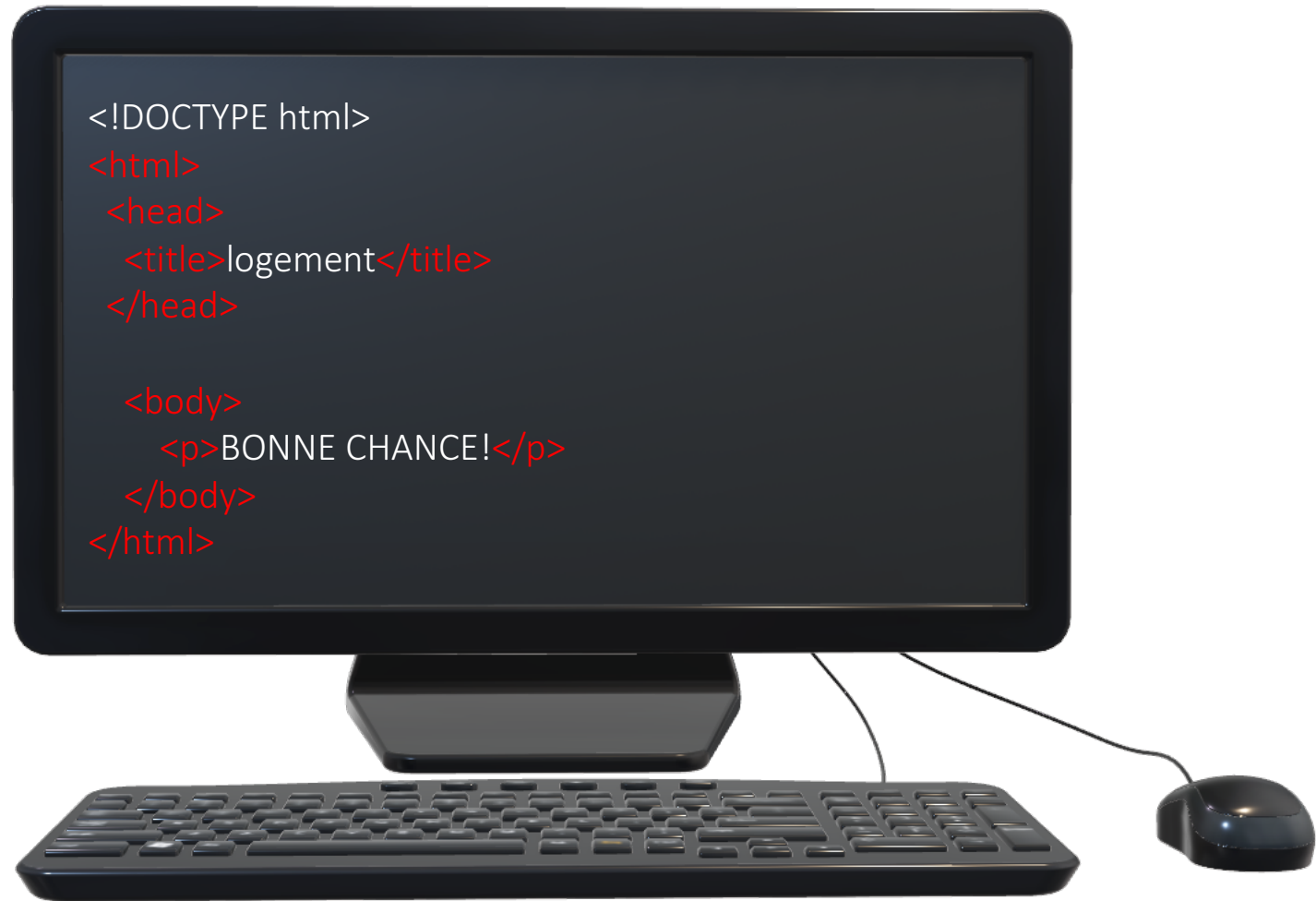
Habitat intergénérationnel et solidaire :

Hébergement chez une personne de plus de 60 ans en échange de votre présence et de menus services

<https://www.habitat-humanisme.org/>

<https://ensemble2generations.fr/>

<https://www.cohabilis.org/>



```
<!DOCTYPE html>
<html>
  <head>
    <title>logement</title>
  </head>

  <body>
    <p>BONNE CHANCE!</p>
  </body>
</html>
```